

Mise en œuvre des Recommandations de l'ONU sur le Financement de l'Économie Sociale Solidaire : Propositions pour une approche organisationnelle intermédiaire générique

L'objectif de ce document est de suggérer qu'un élément clé de la mise en œuvre des résolutions des Nations unies sur l'économie sociale et solidaire (ESS) est la création ou la consolidation de mécanismes intermédiaires de financement spécifiques à l'ESS au niveau national.

La résolution [77/281](#) de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la " Promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable " d'avril 2023, et réitérée dans la résolution de suivi [A/RES79/213](#) de décembre 2024, reconnaît la contribution de l'économie sociale et solidaire (ESS) aux multiples dimensions du développement durable et encourage un éventail de politiques aux niveaux local, national, régional et mondial, notamment pour relever les défis financiers auxquels sont confrontées les entités de l'ESS et pour développer et accroître leur contribution au développement durable. Ces résolutions :

- **Encouragent** « les institutions financières multilatérales, internationales et régionales et les banques de développement à soutenir l'économie sociale et solidaire, notamment au moyen d'instruments et de mécanismes financiers, existants et nouveaux, adaptés à tous les stades du développement »;
- La résolution de 2024 « **Encourage en outre les États Membres à examiner comment l'économie sociale et solidaire pourrait contribuer ou être associée aux rencontres multilatérales à venir, notamment la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement [FfD4]** » et encourage les États membres à permettre « aux entités de l'économie sociale et solidaire d'accéder plus facilement à des services financiers, à des financements et à des activités de renforcement des capacités ».

L'adéquation entre les besoins de la base et les programmes des Institutions financières internationales (IFI)

Pour répondre aux besoins de la base, le RIPESS a élaboré ce document de travail. Quels que soient les programmes élaborés par les IFI, ils doivent être conçus pour atteindre la base dans le plus grand nombre de pays possible. En s'appuyant sur les discussions passées avec les banques multilatérales de développement (BMD), et sur des exemples, il est suggéré de **créer un mécanisme intermédiaire de soutien à l'ESS** au niveau national (et sous-national le cas échéant), pour la même raison que celle expliquée ici, à savoir que la plupart des financements des BMD pour les petites entreprises conventionnelles à la base doivent être effectués par le biais d'intermédiaires financiers.

Ce projet s'inspire de l'expérience des organisations de l'ESS dans toutes les régions du monde, des dialogues antérieurs avec les IFI et de la recherche, notamment de la publication à venir du Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire (UNTFSS) « Renforcer l'accès au financement des entités de l'économie sociale et solidaire afin de stimuler leur contribution au développement durable : recueil de bonnes pratiques » et du document de travail [Elements for a Social and Solidarity \(SSE\) Ecosystem](#) publié par le RIPESS en 2023.

Contexte : L'ESS et les Banques publiques de Développement

Les échanges entre la communauté de l'ESS et les institutions financières internationales de développement sur la valeur et les aspects pratiques du soutien au développement de l'ESS ont commencé en 2011 et ont porté leurs fruits en 2014 lors d'un événement organisé par le UN-NGLS et le Groupe de la Banque mondiale, auquel ont participé des représentants d'autres banques multilatérales de développement (BMD), notamment la Banque africaine de développement (BAD), la Banque asiatique de développement (ADB), la Banque interaméricaine de développement (IDB) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), ainsi que d'autres institutions financières internationales de développement.

La réunion a révélé que ces institutions étaient en principe très intéressées par le soutien à l'ESS. Le financement de l'ESS pourrait entrer dans le cadre de leur mandat de soutien au secteur privé, en particulier aux micro petites et moyennes entreprises (MPME), et, dans certains cas aux organisations de la société civile, nécessitant l'approbation du gouvernement. L'une des principales difficultés réside dans le fait que de nombreuses entités économiques de l'ESS, voire la plupart, sont petites, voire très petites. Les banques internationales de développement ne peuvent pas les financer directement en raison des "coûts de transaction" élevés liés à l'administration de petites subventions/prêts (entendus au sens large comme le temps passé à évaluer la solvabilité de l'emprunteur, les conditions dans lesquelles il opère, le soutien supplémentaire nécessaire, etc.). **Une option discutée est la création (ou la consolidation) de structures financières intermédiaires** au niveau national et local pour gérer les fonds fournis par les BMD. Ces entités, régies par une organisation démocratique multipartite, feraient partie d'un écosystème ESS plus large afin de garantir la connaissance des besoins, des conditions et des capacités des candidats et le soutien non financier supplémentaire requis. L'avantage d'une telle approche intermédiaire est qu'elle pourrait gérer des fonds provenant d'autres sources, telles que l'Aide publique au développement (APD) et d'autres fonds publics et potentiellement privés, telle que les fonds de pension. **Une condition pour un tel "financement commun" provenant de sources multiples est que les décisions ne suivent pas les priorités des donateurs ou des investisseurs (ce qui a été observé dans certains processus d'"investissement à impact"), mais qu'elles soient véritablement motivées par les besoins et les priorités de la base, déterminés par des processus démocratiques et**

participatifs de co-construction. Sur la base de ces échanges, le RIPESS a fait l'expérience de cette approche en 2015, à travers la coopération entre la BAD et son membre au Mali, le Réseau National de Promotion de l'ESS (RENAPESS), sur un programme pilote d'appui aux projets d'ESS sur le terrain à travers de mécanismes intermédiaires de financement social et solidaire. Cette entreprise a failli aboutir avec le soutien total de la BAD, mais n'a pas été menée à bien pour des raisons exogènes à la volonté de la BAD de poursuivre l'initiative. Néanmoins, cette expérience démontre le **potentiel et la faisabilité pour les BMD d'inclure l'ESS dans leurs programmes**¹.

Avec l'adoption de l'Agenda 2030 et des Objectifs de développement durable (ODD) et de l'Accord de Paris sur le changement climatique en 2015, les **banques publiques de développement (BPD) aux niveaux multilatéral, national et infranational se sont coalisées en un mouvement mondial de BPD pour aligner leurs actions sur les objectifs mondiaux en matière de durabilité et de climat.** Ce mouvement a été officiellement lancé en 2020 par la création des sommets Finance in Common Summits (FiCS) dont le siège se trouve à l'Agence française de développement (AFD). En amont de FfD4, lors de son 5e sommet au Cap, en Afrique du Sud, en février 2025, le FiCS a publié un manuel de référence sur les BPD (Public Development Banks: A Reference Book), ouvert à la consultation. Il consolide les informations mondiales sur les BPD multilatérales, régionales, nationales et infranationales, qui représentent 536 institutions totalisant 23 000 milliards de dollars d'actifs dans plus de 155 pays², et qui visent à s'aligner de plus en plus sur les ODD. Un examen détaillé du manuel de référence sur les BPD montre que **82 % des BPD incluent dans leur mandat le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) et/ou aux MPME.** Les MPME représentent 90% des entreprises, 60 à 70 % des emplois et 50 % du PIB dans le monde³. Véritable colonne vertébrale des sociétés partout dans le monde, elles contribuent aux économies locales et nationales et au maintien des moyens de subsistance, en particulier pour les travailleurs pauvres, les femmes, les jeunes et les groupes en situation de vulnérabilité. Pourtant, les MPME sont confrontées à des défis permanents comparables à ceux des entités de l'ESS, notamment un risque de crédit élevé, des garanties inadéquates et des attentes de rendements à court terme relativement élevés de la part des créanciers. Les prêts aux PME sont également caractérisés par des coûts de transaction plus élevés que ceux des grandes entreprises, pour les mêmes raisons que celles mentionnées ci-dessus pour les entités de l'ESS.

1. Ces échanges avec les BMD et autres IFI sont documentés dans "Elements for a Social and Solidarity Economy Financing (ESSF) Ecosystem" - Document de travail du RIPESS, octobre 2023.

2. Chiffres pour 2024.

3. Ces chiffres proviennent de sources des Nations Unies et sont plus élevés que ceux de l'ouvrage de référence, peut-être parce que les statistiques de ce dernier ne tiennent compte que des PME, et non des microentreprises.

Les PME considèrent souvent les contraintes d'accès au financement comme l'un des principaux obstacles aux opérations et à la croissance des entreprises. Les BPD financent généralement les MPME indirectement par le biais d'intermédiaires financiers qui ont une meilleure connaissance des acteurs locaux, des conditions économiques et du soutien financier et non financier nécessaire. Cependant, **une lacune majeure de cet ouvrage de référence sur les BPD concerne les mesures de soutien financier et non financier nécessaires aux entités de l'ESS**, alors même que **la mission première de ces acteurs économiques est de soutenir les objectifs contenus dans les ODD, comme le reconnaît l'Assemblée générale des Nations unies.** (voir encadré 1)

Les entités de l'ESS sont confrontées à des obstacles supplémentaires pour accéder aux sources de financement conventionnelles à but lucratif, notamment le manque de compréhension ou la réticence à soutenir des entités économiques dont les principes de fonctionnement et les valeurs fondamentales reposent sur des structures de prise de décision démocratiques/participatives, et la primauté des personnes et de la planète sur le profit et le capital, avec un horizon à long terme.

Le mouvement mondial de l'ESS a développé ses propres mécanismes financiers, tels que les coopératives de crédit, les banques de développement communautaire, les associations rotatives d'épargne et de crédit (ROSCAs, ou « tontines » en Afrique francophone), souvent dirigées par des femmes, et les institutions de microfinance solidaires, en tant que sources et canaux de financement de l'ESS. Mais les besoins et le potentiel d'expansion sont immensément plus importants que ce qui peut être rassemblé à partir de la seule épargne nationale. D'où la nécessité pour les BMD et autres BPD - dont la mission est axée sur le développement plutôt que sur le profit - de s'engager de manière significative avec d'autres partenaires financiers pour fournir un soutien financier et autre approprié à l'ESS, en particulier dans les pays du Sud.

Pour commencer à combler cette lacune, le présent document esquisse les contours d'une approche intermédiaire générique pour soutenir l'ESS, en vue d'une discussion avec les BPD à tous les niveaux et d'autres acteurs intéressés lors de la conférence FfD4 et de son suivi.

Encadré 1

La contribution de l'ESS aux objectifs de développement durable:

« Reconnaissant que l'économie sociale et solidaire peut contribuer à la réalisation et à l'adaptation à l'échelle locale des objectifs de développement durable, notamment en ce qui concerne l'emploi et le travail décent, la fourniture de services sociaux, tels que ceux liés à la santé et aux soins, l'éducation et la formation professionnelle, la protection de l'environnement, notamment par la promotion de pratiques économiques durables, la promotion de l'égalité des genres et l'avancement des femmes, l'accès à des moyens de financement abordables et au développement économique local, le renforcement des capacités de production des personnes en situation de vulnérabilité...

Considérant en outre que l'économie sociale et solidaire contribue à une croissance économique plus inclusive et plus durable en trouvant un nouvel équilibre entre l'efficacité économique et la résilience sociale et environnementale, qui favorise le dynamisme économique et encourage une transition numérique juste et durable, la protection sociale, la protection de l'environnement et l'avancement sociopolitique en donnant aux personnes un contrôle des processus de décision et des ressources... »

Définition universelle de l'ESS :

« ...l'économie sociale et solidaire comprend les entreprises, les organisations et les autres entités qui mènent des activités économiques, sociales ou environnementales servant un intérêt collectif et/ou l'intérêt général, et qui reposent sur les principes de coopération volontaire et d'entraide, de gouvernance démocratique et/ou participative, d'autonomie et d'indépendance, ainsi que sur la primauté de l'humain et de la finalité sociale sur le capital en ce qui concerne la répartition et l'utilisation des excédents et/ou des bénéfices, ainsi que des actifs, que les entités de l'économie sociale et solidaire aspirent à la viabilité et à la durabilité dans une optique de long terme, ainsi qu'à la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, et mènent des activités dans tous les secteurs de l'économie, quelles sont la traduction concrète d'un ensemble de valeurs qui sont indissociables de leur fonctionnement et qui participent du souci des personnes et de la planète, de l'égalité et de l'équité, de l'interdépendance, de l'autogestion, de la transparence et de la responsabilisation, ainsi que de la réalisation du travail décent et de la matérialisation de moyens de subsistance décents, et que l'économie sociale et solidaire inclut, selon les circonstances nationales, les coopératives, les associations, les mutuelles, les fondations, les entreprises sociales, les groupes d'entraide et les autres entités fonctionnant selon ses valeurs et principes... »

Résolution 77/281 de l'Assemblée générale des Nations unies sur la "Promotion de l'économie sociale et solidaire service du développement durable", avril 2023.

Une approche organisationnelle intermédiaire générique adaptée à l'ESS

Cette approche implique un mécanisme financier multipartite dans lequel les financeurs et les acteurs de l'ESS sont impliqués et travaillent ensemble pour mettre en commun les ressources destinées au développement des écosystèmes territoriaux de l'ESS (ce qui pourrait être décrit comme une forme de "financement mixte à partir de la base"⁴).

L'implication des gouvernements, qu'ils soient nationaux ou infra-nationaux, dans ces mécanismes est également essentielle. Elle peut varier en fonction des pratiques et des législations. Par exemple, au Mali, un décret gouvernemental a créé un service financier décentralisé de micro-crédit à l'ESS. Dans la province de Québec au Canada, un fonds fiduciaire (en vertu d'une législation spécifique) a été créé pour gérer un fonds de capital patient dans lequel le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral du Canada fournissent des capitaux, en plus des capitaux provenant des fonds de pension des travailleurs.

Comme au Mali avec le Fonds international de agricole (FIDA) et l'agence de coopération

internationale danoise DANIKA, les opérations sont transparentes et les bailleurs de fonds peuvent participer aux réunions, même s'ils ne sont pas membres de l'organe de gouvernance.

L'implication et le soutien du gouvernement, d'un ministère ou d'un département sont importants, car les gouvernements nationaux sont membres des organes directeurs des IFI telles que la BAD.

Si le gouvernement national n'est pas impliqué, la mise en oeuvre peut être difficile. Les statuts des membres et des partenaires d'un tel mécanisme intermédiaire peuvent varier d'un pays à l'autre (selon le pays, certains membres peuvent être des partenaires, et vice versa). Voici quelques possibilités :

Acteurs clés des mécanismes financiers multipartites dans l'ESS

Membres	Partenaires
• Un ou plusieurs ministères ou départements du gouvernement • Gouvernements locaux • Les banques publiques de développement au niveau national et, lorsqu'elles existent, au niveau infra-national. La base de données peut être consultée ici. • Autres fonds publics nationaux • Réseaux/organisations de l'ESS • Mécanismes existants pour la distribution des fonds • Une institution bancaire de l'ESS pour les opérations bancaires formelles dans le cadre des règles internationales de protection de l'épargne. Comme il s'agit d'entités de l'ESS, cette institution devrait consister en un mécanisme de financement social et solidaire gouverné démocratiquement, comme les coopératives de crédit ou les banques coopératives. • D'autres entités locales pour soutenir le développement de l'écosystème de l'ESS si nécessaire, telles que les universités, les institutions de recherche, les incubateurs d'ESS et les centres de formation.	• Banques régionales multilatérales de développement et Groupe de la Banque mondiale • Équipes de pays des Nations unies • Fonds spécialisés des Nations unies, tels que le FIDA, le UNDCF, le FNUAP et la FAO • Programmes bilatéraux des pays donateurs • Philanthropie internationale • Les capitaux privés externes. Ce point est mentionné avec prudence. Le financement conventionnel du secteur privé (même s'il s'agit d'un "investissement à impact") ne doit pas interférer avec les objectifs et la mission de l'ESS. Dans chaque cas, une évaluation est nécessaire pour éviter le risque d'un processus dirigé par les investisseurs.

4. D'après le rapport "[Blending from the Ground Up: Multilateral and National Development Bank Collaboration to Scale Climate Finance](#)" de Mariotti, C., Kozul-Wright, R.K., Bhandary, R.R. et K.P. Gallagher. 2025, Boston University Global Development Policy Center. Le rapport plaide en faveur de "partenariats public-public" entre les BPD multilatérales et nationales dans les pays en développement, alignés sur les priorités nationales de développement, à la lumière des résultats très médiocres des tentatives de mobilisation de capitaux privés pour atteindre les objectifs de financement du climat en canalisant davantage de ressources publiques vers la "socialisation du risque privé et la garantie du profit privé". Les mécanismes de financement social et solidaire ne sont pas des BPD dans le sens où ils ne sont pas détenus ou contrôlés par l'État, mais ils diffèrent des institutions et intermédiaires financiers privés conventionnels orientés vers le profit dans le sens où ils sont détenus et gouvernés collectivement et sont motivés par une mission « publique » de développement, tout en veillant à maintenir leur viabilité financière, comme le font les BPD. Outre l'épargne "privée" limitée qui peut être mobilisée par les institutions financières de l'ESS, le pool commun de ressources qui serait géré par les mécanismes de financement intermédiaires de l'ESS proviendrait principalement des finances publiques et de la philanthropie, et uniquement des finances privées conventionnelles à condition que celles-ci ne conduisent pas les décisions sur l'allocation des fonds, qui devrait être un processus de co-construction avec les acteurs sur le terrain.

Services fournis

- Prêts directs à long terme et à faible coût et garanties (en monnaies locales⁵) aux nouvelles initiatives de l'ESS et autres petites entreprises de l'ESS existantes.
- Subventions ou aides provenant de diverses sources.
- Le conseil et l'accompagnement. Dans toutes les régions du monde, une nouvelle entreprise, qu'elle soit dans l'ESS ou dans le secteur privé, a de bien meilleures chances de survie et de développement si elle est accompagnée d'un soutien au renforcement des capacités à ses différents stades de développement. Si ces services ne sont pas fournis directement par l'intermédiaire financier, ils devraient l'être par une autre entité de soutien dans le cadre du partenariat multipartite. Les institutions universitaires, de recherche et de formation ayant une connaissance locale spécialisée de l'ESS pourraient également agir en tant qu'organisations de soutien. Les caractéristiques du renforcement des capacités ne doivent pas seulement inclure des éléments de formation conventionnelle pour les MPME (par exemple, la littératie financière, l'élaboration de plans d'affaires, l'information sur le marketing et les possibilités de financement), mais aussi des éléments spécifiques aux modes de fonctionnement de l'ESS (par exemple, la gouvernance démocratique/ participative et l'équilibre entre la primauté de la mission sociétale et la viabilité économique).

L'approche globale consiste à s'assurer que ces partenariats multipartites favorisent les instruments financiers de renforcement de l'écosystème pour l'ESS, car l'impact global de projets dont la complémentarité, si bien conçue, est supérieur à la somme de leurs parties (même si ceci n'est pas aisément quantifiable).

Une approche à l'échelle de l'écosystème implique également d'investir dans des processus de délibération, de mobilisation et de mise en réseau, et pas seulement envers des résultats quantifiables.

Autres considérations

Dans certains pays, le mécanisme intermédiaire pourrait se voir confier un double mandat. **Outre le financement de l'ESS, il pourrait fournir des fonds aux MPME conventionnelles.**

Pour un grand nombre de ces cas, il serait nécessaire de disposer d'un guichet de refinancement avec deux sous-guichets dédiés aux entités de l'ESS et aux MPME, dont la mission spécifique serait de fournir des fonds d'amorçage et de croissance moins coûteux avec des critères objectifs opérationnels, à court et à moyen terme adaptés, avec un soutien technique subventionné (tel que le coaching) qui atténue les risques possibles au niveau des intermédiaires financiers.

Pour que les activités des structures de financement locales puissent être menées de manière optimale, il est important qu'elles disposent de capacités autonomes suffisantes.

Le suivi des progrès, l'accumulation des connaissances, la recherche, y compris dans les programmes d'études, sont des dimensions importantes de l'écosystème de l'ESS. Il pourrait y avoir des observatoires, un réseau de spécialistes et de chercheurs, soit par le biais d'entités existantes, soit par de nouvelles entités. En raison des problèmes de société et de langue, ils pourraient être décentralisés. **Un nombre croissant de pays ont adopté une législation spécifique et des cadres de politique publique pour soutenir l'ESS.** Ces mesures

résultent généralement de campagnes de sensibilisation menées par l'ESS et d'autres acteurs de la société civile. Les diverses résolutions de l'ONU et de l'OIT sur l'ESS, la Recommandation de l'OCDE sur l'ESS et l'innovation sociale (et, dans le cas de l'Afrique, la stratégie décennale de l'UA en matière d'ESS) sont des instruments qui peuvent soutenir un plaidoyer plus poussé en faveur d'un environnement politique et financier propice qui intègre les institutions de l'ESS dans les stratégies nationales de développement durable et de transition.

Toutefois, il est essentiel que les BMD interviennent, en particulier dans les pays qui manquent de ressources, ce qui les empêche de mettre pleinement en œuvre les lois et les politiques de l'ESS. Cette situation est particulièrement visible dans les pays du Sud qui sont confrontés à des crises catastrophiques de la dette souveraine et à une austérité forcée. La lutte contre les causes macro-systémiques fondamentales de ces crises est liée à la promotion de l'agenda de l'ESS au niveau global et à la mise en œuvre des recommandations des résolutions des Nations Unies. Les efforts doivent se poursuivre pour garantir que toutes les parties s'engagent, même dans le contexte géopolitique actuel, à adopter les réformes nécessaires (notamment une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale et une convention-cadre des Nations Unies sur la dette souveraine).

5. Dans les pays en développement en particulier, il est essentiel que les prêts aux entités de l'ESS, même si les fonds proviennent des BMD ou d'autres bailleurs de fonds externes, soient libellés en monnaie locale. Tout comme pour les MPME, les divers mécanismes de couverture contre les dévaluations des monnaies locales et la volatilité des taux de change sont d'un coût prohibitif. Les recherches menées par le mouvement FICS appellent à ce que les prêts des BMD soient plus souvent libellés en monnaie locale.

Quelques informations supplémentaires en provenance d'Afrique

Basées sur l'expérience de terrain des membres du RIPESS s'engageant auprès des institutions de financement du développement.

Un financement efficace et efficient du développement passe nécessairement par la connaissance à la fois des acteurs qui en ont besoin et de l'évolution de leur écosystème. Cela place en première ligne les organismes de financement locaux qui, même s'ils dépendent du siège de leurs institutions, doivent disposer d'une autonomie d'intervention pour pouvoir jouer leur rôle de soutien au développement de l'ESS de manière efficace et efficiente. En termes de mesures, il sera nécessaire de mettre en place :

Mesures Essentielles pour un Financement Efficace de l'ESS

- 1) Un système de gouvernance locale qui ne souffre pas des longues conditionnalités procédurales des sièges, généralement situés en dehors des pays d'intervention, qui font que les taux de décaissement des financements des projets sont faibles et souvent très faibles, alors que les besoins sont énormes et souvent urgents.
- 2) Des guichets de financement direct de projets dont les critères d'éligibilité sont basés sur les caractéristiques intrinsèques des acteurs et de leurs secteurs sur un territoire donné.
- 3) Des fonds de refinancement pour les institutions d'appui à la finance solidaire et les institutions de microfinance, qui sont jusqu'à présent les seules à pouvoir développer des produits financiers adaptés aux besoins des entreprises de l'ESS et à vouloir aller plus loin dans l'inclusion financière (accès aux fonds avec éducation financière), notamment pour les acteurs des chaînes de valeur agricoles, si clés dans les pays africains, mais qui restent très insuffisamment financés. Dans de nombreux pays, ces institutions de financement du développement à la base ou du développement local n'ont pas accès au refinancement des banques centrales. Elles ne fonctionnent qu'avec l'épargne locale, les fonds dédiés des grands projets gouvernementaux et certains partenaires (comme l'UNOPS).
- 4) Il est nécessaire d'améliorer la coordination et la cohérence entre les institutions et agences publiques nationales et internationales pour plus d'efficacité et de durabilité.

Pour conclure ce document

Le potentiel et la légitimité conférés par l'Assemblée générale des Nations unies pour mobiliser l'énorme réserve de ressources des BMD et autres BPD afin de soutenir l'ESS sont clairement établis.

Cependant, le rôle stratégique de l'ESS dans la réalisation des ODD n'est toujours pas pris en compte par le mouvement mondial des BPD pour s'aligner sur les objectifs de développement durable⁶. Cette note conceptuelle est une première étape pour engager un dialogue constructif avec les BPD multilatéraux, nationaux et infra-nationaux afin de transformer ces recommandations de l'ONU en actions réelles pour un changement transformateur. L'expérience des bonnes pratiques existantes est riche d'enseignements. **La clé du succès réside dans la conception et la gestion par des organisations aux**

niveaux national et local. Il est essentiel que les habitants du pays s'approprient ces outils. Ils doivent être considérés comme leur outil et non pas gérés par des donateurs ou des investisseurs extérieurs.

Comme lors des crises économiques de 2008-2009 et de la pandémie de COVID19, les entités de l'ESS ont fait preuve d'une résilience beaucoup plus forte que les entreprises traditionnelles à but lucratif. En ces temps macroéconomiques troublés, marqués par les risques d'une récession mondiale, les acteurs du financement du développement de diverses entités doivent plus que jamais travailler ensemble pour aider les gens à résister et à construire des économies locales et nationales résilientes. Et faire des progrès très significatifs pour ne laisser personne de côté.

6. Lors de la réunion annuelle du FMI et du Groupe de la Banque mondiale (GBM) en octobre 2024, le GBM a lancé "[CIVIC: The Civil Society and Social Innovation Alliance](#)", un nouveau dispositif de financement et de soutien dédié aux organisations de la société civile (OSC) et à d'autres acteurs de l'économie sociale. CIVIC est conçu pour exploiter des solutions innovantes et soutenir les efforts émergeant de la société civile et des innovateurs sociaux pour répondre à certains des défis de développement les plus urgents dans le monde et faire avancer la mission du GBM qui est de mettre fin à la pauvreté sur une planète vivable. Le GBM recherche actuellement des fondations partenaires et des co-investisseurs pour cette initiative. Les domaines thématiques de CIVIC se concentrent jusqu'à présent sur le climat, la santé, le genre et la jeunesse. Les composantes du programme comprennent des subventions, des dialogues multipartites, des centres de connaissances et le renforcement des capacités. À l'heure où nous écrivons ces lignes, il est trop tôt pour dire si cette initiative pourrait s'inscrire dans la présente proposition pour une approche organisationnelle intermédiaire générique pour financer l'ESS au niveau national.

Post-scriptum : L'ESS intégrée à tous les niveaux dans l'Agenda pour le financement du développement et son suivi

Au moment de conclure ce document de travail, le Comité préparatoire intergouvernemental du FfD4 a approuvé, lors de sa session finale le 17 juin 2025, un document final intitulé [l'Engagement de Séville](#), qui sera transmis pour adoption formelle à la Conférence FfD4 à Séville, en Espagne, du 30 juin au 3 juillet 2025. Le document a été approuvé par consensus, à l'exception des États-Unis, qui ont décidé de se retirer du processus, notamment parce que l'administration américaine actuelle s'oppose aux Objectifs de développement durable en tant qu'agenda mondialement agréé.

Les composantes relatives à l'ESS dans l'Engagement de Séville sont les suivantes :

- Section I. Un nouveau cadre mondial de financement du développement : Paragraphe 21. « *Nous investirons dans les secteurs productifs, la création d'emplois décents à grande échelle et l'acquisition de compétences pour permettre à toutes les personnes de bénéficier d'une croissance économique inclusive, équitable et durable. Nous [...] **faciliterons la croissance** des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, **des coopératives et de l'économie sociale et solidaire** [...]* ».
- Sous la section II.B. Entreprises et finances privées nationales et internationales : Paragraphe 32.h) : « ***Nous préconisons l'apport d'un appui aux entités de l'économie sociale et solidaire, y compris sous la forme d'une aide financière et non financière adaptée de la part des institutions financières locales, nationales et internationales*** »

Pour les pays en développement qui ont déjà intégré l'ESS dans leurs plans et stratégies de développement durable, mais qui ont besoin d'un financement public extérieur pour soutenir ces objectifs nationaux, la clause suivante offre un potentiel immense, comme déjà envisagé dans les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'ESS, avec une voie générique de mise en œuvre proposée dans ce document :

- Sous la section II.A. Ressources publiques nationales : Paragraphe 30.b) : « ***Nous engageons les banques multilatérales de développement et les partenaires de développement à renforcer l'appui financier et technique qu'ils donnent aux banques publiques nationale de développement de sorte que celles-ci puissent fournir des financements à long terme et à moindre coût en faveur du développement durable. Nous engageons également les banques multilatérales de développement et les autres institutions de développement à travailler comme un système d'un seul tenant en renforçant la coopération et la coordination avec les banques nationales de développement, à l'appui des priorités et des plans nationaux*** »

Pour plus de détails et d'analyse du résultat de FfD4 d'une perspective de l'ESS, voir le communiqué de communiqué de presse du RIPESS du 22 juin 2025 : [L'Économie Sociale et Solidaire Intégrée dans le Nouvel Agenda Mondial pour le Financement du Développement](#).

Avec la collaboration de / amb la col·laboració de:



**Generalitat
de Catalunya**



**Agència Catalana
de Cooperació
al Desenvolupament**



Le RIPESS représente le Réseau Intercontinental de Promotion de l'Économie Sociale Solidaire.

L'économie sociale solidaire (ESS) regroupe une myriade d'entités démocratiques à but non lucratif, de coopératives, d'associations et d'autres initiatives communautaires collectives du monde entier qui se sont fédérées en un mouvement mondial visant à instaurer la justice économique et sociale par le biais de la solidarité. Au cours du dernier quart de siècle, le RIPESS a été à l'avant-garde de ce mouvement, qui s'est développé en réponse aux dévastations sociales et environnementales causées par la mondialisation néolibérale.

Nos membres pratiquent une gouvernance démocratique et participative et placent les personnes et la planète au-dessus du profit et du capital, tout en restant économiquement viables. Les travailleurs et travailleuses des organisations et entités de l'ESS ont leur mot à dire (voire un vote) sur les niveaux de rémunération et sur la manière dont les excédents sont réinvestis au sein de l'organisation et/ou de la communauté.

Le nombre de nos membres a augmenté au cours des deux dernières décennies, à mesure que de plus en plus d'organisations, d'entités et leurs réseaux à travers le monde découvraient qu'ils pratiquaient et défendaient les principes et valeurs fondamentaux de l'ESS sans nécessairement le savoir.

Le RIPESS est un réseau de réseaux véritablement piloté par la base. Depuis sa création en 2002, il se compose aujourd'hui de six réseaux continentaux qui, à leur tour, comptent des membres au niveau national dans plus de 75 pays. Le RIPESS dispose d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations unies et est observateur au sein de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire ([UNTFESSE](#)) créée en 2013. RIPESS est membre du Mécanisme de financement du développement de la société civile depuis 2014.

